

REPUBLIQUE POPULAIRE
DU CONGO

MINISTERE DE TRAVAIL ET
DE LA JUSTICE

DIRECTION GENERALE
DU TRAVAIL

DECRET N° 77/294 / du 2 Juin 1977

portant intégration et nomination de Monsieur
SAMBA Joseph dans les cadres de la catégorie
A, hiérarchie 1 des Services Sociaux (Santé
Publique)./-

LE 2° VICE PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE
DU PARTI, LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,
MINISTRE DU PLAN;

(/isat :

(/u l'acte fondamental du 5.4.1977 ;

(/u la loi 15/62 du 3.2.1962 portant le Statut Général des fonc-
tionnaires ;

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement sur la
solde des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/130-MF du 9.5.1962 fixant le régime des rému-
nérations des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62-195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchisation
des diverses catégories des cadres ;

(/u le décret n° 62-197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories et
hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3.2.1962 portant le
Statut Général des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62-198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomination et
à la révocation des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 63/81 du 26.3.1963 fixant les conditions dans
lesquelles sont effectués les stages probatoires que doivent subir les
fonctionnaires stagiaires notamment en ses articles 7 & 8 ;

(/u le décret n° 67/50-FP du 24.2.1967 réglementant la prise
d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs
aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclasse-
ments ;

(/u le décret n° 65-44/FP du 12.2.1965 abrogeant et remplaçant
le décret n° 63-376 du 22.11.1963 fixant le statut des cadres de la ca-
tégorie A 1 des Services de la Santé ;

(/u le décret n° 74-470/FP du 31.12.1974 abrogeant les dispositions
du décret n° 62-196 du 5.7.1962 fixant les échelonnements indiciaires
des fonctionnaires ;

(/u l'Acte n° 001 du 5.4.1977 structurant le Comité Militaire
du Parti et nommant le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre
du Plan ;

(/u le décret n° 77/165 du 5.4.1977 nommant les Membres du Con-
seil des Ministres ;

(/u la lettre n° 137/MSAS du 20.1.1977 du Ministre de la Santé
et des Affaires Sociales transmettant le dossier de l'intéressé ;

DECRETE :

Article 1er .- En application des dispositions de l'article 4 nouveau du décret n° 65/44 du 12.2.1965 susvisé, Monsieur SAMBA Joseph, né en 1946 à Mafumfu (Zaire), titulaire du Diplôme d'Etat de Pharmacien délivré par l'Université de TOURS (France), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie 1 des Services Sociaux (Santé Publique) et nommé PHARMACIEN de 4° échelon stagiaire, indice 1110.

Article 2 .- L'intéressé est mis à la disposition du Ministère de la Santé et des Affaires Sociales.

Article 3 .- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Par le 2° Vice Président du Comité Militaire du
Parti Premier Ministre, Chef du Gouvernement,
Ministre du Plan;

BRAZZAVILLE, le 2 Juin 1977

Le Ministre de la Santé et des Affaires
Sociales,

Médecin-Commandant Durand Abel MISSONTSA.-

Commandant Louis SYLVAIN-GOMA .-

Le Ministre du Travail et de la Justice,

Le Ministre des Finances,

Alphonse MOUISSOU-POUATI .-

Henri L O P E S .-

AMPLIATIONS :

JORPC	1
DGT.DCGPCE	2
DGT.BST	1
DF	2
CF	1
MSAS	1
SGSP	2
INTERESSE	1
DOSSIER	3
SGCM/EG.	2